



## Éditorial

### Une année au Conseil communal



Notre vallée a déjà connu de jeunes conseillers communaux. Néanmoins, à la suite de la professionnalisation de la fonction, il est devenu encore plus compliqué pour les jeunes adultes de s'engager dans un Exécutif.

En effet, le poste d'édile de la troisième commune du canton en nombre d'habitants peut être impressionnant, voire intimidant au vu des responsabilités et de l'exposition.

J'ai débuté mon mandat à la tête de plusieurs équipes, de grands projets, et ce avec de grandes attentes pour les thématiques que je porte (parascolaire et mobilité notamment). Tout cela, j'en étais bien conscient, sinon je n'aurais évidemment pas relevé ce beau défi.

À moins de trente ans au moment de mon entrée en fonction, je souhaite toujours amener un autre point de vue, faire entendre d'autres voix ou simplement exprimer mon étonnement dans certains procédés.

Comme pour tout métier, en plus des compétences, il faut de la motivation et mettre du sens dans ce que l'on fait. Les projets sont nombreux et participer à leur réalisation, pour la population de la commune qui m'a vu grandir, est avant tout un privilège.

Dans le cadre de mon dicastère des écoles, de la jeunesse et des mobilités, il est en effet réjouissant de permettre des avancées en matière de transports publics, tels que le groupe de travail pour la liaison en bus jusqu'à Saint-Imier ou pour résoudre les problèmes de correspondance en gare de Neuchâtel. Même s'il reste évidemment encore du pain sur la planche!

En parallèle, le travail effectué pour la jeunesse et leurs familles, via des projets d'école ou extrascolaires, revêt une importance majeure.

Le Conseil communal ne porte évidemment pas les sujets seul. Il y a des commissions, des associations, un groupe d'usagers et des services cantonaux dans cette collaboration enrichissante.

À l'Exécutif, les thématiques sont diverses, allant des drainages des eaux aux problèmes énergétiques ou sécuritaires. Nous avons également de précieux collaborateurs qui s'engagent pleinement pour la collectivité.

Bientôt une année après mon entrée en fonction, j'ai eu de nombreux échanges avec des citoyens de tous les villages, de milieux divers et de tout âge. Ces moments sont précieux même si nous n'arrivons pas toujours à répondre à tous les besoins, car ils me rappellent le SENS de mon engagement, c'est-à-dire les habitants de notre belle vallée.

Ahmed Muratovic, conseiller communal

## Composition de l'Exécutif

Pour la période administrative 2025-2026, le Conseil communal a composé son bureau de la manière suivante:

|                    |                               |
|--------------------|-------------------------------|
| Président          | Roby Tschopp (Les Vert-e-s)   |
| Vice-président     | Jean-Claude Brechbühler (PLR) |
| Secrétaire         | Anouk Arbona (PS)             |
| Secrétaire-adjoint | Ahmed Muratovic (PS)          |
| Membre             | Daniel Geiser (PLR)           |



## Conseil général

La prochaine séance du Conseil général a lieu le **lundi 30 juin 2025 à 18h30** à l'aula du collège de La Fontenelle à Cernier.

- 1) Appel
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance du 5 mai 2025
- 3) Communications du président
- 4) Rapports d'activités des commissions et des délégations
- 5) Nomination du bureau
- 6) Nomination d'un membre à la Commission de gestion et des finances en remplacement de Mme Clarence Chollet, démissionnaire
- 7) Nomination d'un membre au Conseil d'établissement scolaire en remplacement de Mme Clarence Chollet, démissionnaire
- 8) Nomination d'un membre à la Commission des agrégations et naturalisations en remplacement de Mme Geneviève Lovis-Saillant, démissionnaire
- 9) Nomination d'un membre au Syndicat intercommunal STEP de La Saunerie Colombier en remplacement de Mme Geneviève Lovis-Saillant, démissionnaire
- 10) Nomination d'un membre à la Commission consultative en matière d'accueil extrafamilial en remplacement de M. Yves Pessina, démissionnaire
- 11) Nomination d'un membre à la Commission des aménagements urbains en remplacement de M. Romain Douard, démissionnaire
- 12) Comptes et gestion 2024
- 13) Demande de dotation supplémentaire en personnel pour les services des travaux publics et des écoles
- 14) Demande d'un crédit d'étude de CHF 110'000 en vue de l'agrandissement du collège de Dombresson
- 15) Demande d'un crédit d'engagement de CHF 100'000 pour l'assainissement de différents passages piétons à Val-de-Ruz
- 16) Réponse au postulat PO24.001 «Accueil des enfants»
- 17) Motions et propositions
- 18) Résolutions, interpellations et questions
- 19) Communications du Conseil communal

La séance du Conseil général est ouverte au public. La chancellerie renseigne à [commune.val-de-ruz@ne.ch](mailto:commune.val-de-ruz@ne.ch) ou au 032 886 56 22.

## Une gare et bien plus

La nouvelle ligne ferroviaire directe reliant Neuchâtel à La Chaux-de-Fonds est une composante importante de la stratégie cantonale «Mobilité 2030», acceptée par la population neuchâteloise en 2016.

Le tracé choisi prévoit la création d'une gare intermédiaire à Cernier, où les trains se croiseront. Avec la construction de nouveaux arrêts de bus, de parkings vélos et d'un parking relais, cette nouvelle gare sera un pôle multimodal pour tout le Val-de-Ruz.

Le secteur de la future gare constitue par conséquent un enjeu majeur de l'aménagement du territoire du Val-de-Ruz. Dans cette perspective, une première étape vient d'être franchie. Sous l'égide de l'État, des CFF et de la Commune, quatre équipes composées d'urbanistes, d'architectes, de paysagistes et de spécialistes en mobilité ont été sélectionnées pour proposer chacune une vision portant à la fois sur le développement urbain, la mobilité ainsi que la préservation et la mise en valeur du paysage.

Au terme des dix mois de processus, preuve est faite que le secteur est en mesure d'accueillir une gare, des surfaces industrielles pour 300 nouveaux emplois ainsi que 750 habitants supplémentaires, tout en conservant des espaces verts de qualité et en assurant les accès nécessaires.

Pour la Commune, la prochaine étape consiste désormais à entamer la planification du pôle régional de développement économique dans le secteur de Comble-Émine à Cernier. La suite des travaux dépendra fortement de la progression du projet de la ligne directe, dont l'achèvement est envisagé en 2041.

## La Suisse bouge

Durant tout le mois de mai 2025, plus de 60 millions de minutes de mouvement ont été accumulées sur l'ensemble du territoire national. Avec plus de 67'000 minutes, Val-de-Ruz a pris une honorable 18<sup>e</sup> place parmi les communes de plus de 10'000 habitants.

Merci à toutes les personnes qui ont accumulé des minutes de mouvements en faveur de leur commune.

L'édition 2026 se déroulera du 1<sup>er</sup> au 31 mai.



## Meubles récupérés

Emmaüs est présente à la déchèterie de Dombresson pour récupérer des meubles de bonne qualité un samedi par mois. Pour le 2<sup>e</sup> semestre 2025, les dates sont les suivantes: 5 juillet, 9 août, 6 septembre, 4 octobre, 1<sup>er</sup> novembre et 6 décembre.

L'Association Coin Troc gère leur réception les autres samedis en les stockant dans un espace dédié. Les objets et meubles abîmés ou sales doivent être mis en benne.

[www.val-de-ruz.ch](http://www.val-de-ruz.ch)

## Le PAL, quoi de neuf?

*Le PAL – plan d'aménagement local – définit ce qu'il est permis de construire sur le territoire communal. Celui de Val-de-Ruz a été voté le 29 avril 2024 par le Conseil général.*

### Ruches et ruchers

De plus en plus de personnes s'adonnent à l'apiculture, ce qui ne va pas sans poser des questions en matière de constructions. Parfois, les maisons des abeilles doivent faire, comme les maisons des humains, l'objet d'un permis.

Le règlement d'exécution de la loi cantonale sur les constructions (RELCAT) dispense les ruchers mobiles d'une demande de permis de construire. Par «ruchers mobiles», on entend les ruches individuelles, c'est-à-dire les casiers transportables dans lesquels on trouve une ruche.

Si aucun permis de construire n'est nécessaire, une autorisation doit pourtant être demandée. Cela est prévu par le règlement communal de police. La Commune doit en effet informer le service cantonal compétent. Une autorisation peut être refusée ou retirée, notamment en cas de plainte fondée du voisinage. À noter que l'autorisation est gratuite.

Avec un rucher fixe, on passe à une autre catégorie. Il s'agit d'un cabanon qui rassemble plusieurs ruches et il est assujéti à une demande de permis de construire. Même s'il s'agit de la procédure dite «de minime importance», il convient de respecter les règles afin de s'épargner bien des inconvénients par la suite.

Le service du développement territorial renseigne à [amenagement.val-de-ruz@ne.ch](mailto:amenagement.val-de-ruz@ne.ch) ou au 032 886 56 21.

## Protection solaire

Le soleil met de bonne humeur. Il donne de l'énergie et contribue à notre bien-être. Le beau temps incite aux joies des activités de plein air. Mais gare aux UV: un fort rayonnement augmente le risque de cancer de la peau. Alors, profitons des beaux moments de l'été, mais protégeons-nous intelligemment!

Les communes neuchâteloises, le Canton de Neuchâtel par le biais du service cantonal de la santé publique, la Ligue neuchâteloise contre le cancer et objectif:ne se mobilisent pour rappeler à la population les bonnes attitudes à adopter lors d'une exposition au soleil. Avec les beaux jours, quoi de plus plaisant que de se rendre à la plage, siroter une limonade ou boire un café sur une terrasse, jardiner ou encore profiter d'une randonnée en montagne.

Mais on l'oublie souvent, le rayonnement solaire est nocif. Il est d'autant plus important de protéger efficacement les enfants dont la peau est plus fragile. Nous avons un «capital soleil» limité. Il est donc essentiel de modérer le temps d'exposition aux rayons du soleil en prenant des mesures dès le degré d'intensité 3 de l'indice UV.

Le nombre des cancers de la peau a doublé en 30 ans, selon la Société Suisse de dermatologie et de vénéréologie. Chaque année, environ 25'000 cas sont diagnostiqués, dont 3'300 cas de mélanome, le cancer de la peau le plus dangereux, susceptible de se propager facilement dans le corps. Ce cancer est de plus en plus fréquent chez les jeunes gens et la Suisse est l'un des trois pays les plus touchés dans le monde.

### Comment avoir la «soleil attitude»?

- rester si possible à l'ombre entre 11h00 et 15h00;
- porter des vêtements couvrants, un chapeau et des lunettes de soleil;
- utiliser un produit solaire avec un indice de protection 30 au minimum et ne pas lésiner sur la quantité.

Plus d'informations sur [www.contre-cancerdelapeau.ch](http://www.contre-cancerdelapeau.ch).



## Déchèterie de Chézard-Saint-Martin

En raison de la fête villageoise, la déchèterie de Chézard-Saint-Martin est exceptionnellement fermée le **samedi 28 juin 2025**.

Les autres déchèteries communales sont ouvertes normalement.

## Café contact de la sécurité publique

Afin de permettre à la population de venir à la rencontre des agents de sécurité publique qui patrouillent à Val-de-Ruz et des agents de la police de proximité de Cernier, ces derniers se tiennent à disposition le **mercredi 2 juillet 2025 de 09h00 à 12h00** au marché de Cernier.

## Offres d'emploi

La Commune recherche, pour Cernier:

- 1 apprenti de commerce de 2<sup>e</sup> année (F/H), idéalement pour un porteur de maturité gymnasiale, rentrée d'août 2025;
- 1 technicien au service des eaux (F/H) entre 80 et 100%, entrée en fonction dès le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Davantage d'informations sur le site internet communal, rubrique «Offres d'emploi».



## Installation éphémère

Troisième et dernière étape des démarches innovantes consacrées à La Vue-des-Alpes, une installation artistique éphémère prend place sur le parking du col de La Vue-des-Alpes du **samedi 14 juin au dimanche 13 juillet 2025**. Son titre: «Vue-des-Alpes en Devenir».

Plus de deux années de processus participatifs menés conjointement par la Commune et Parc Chasseral avec en point d'orgue:

- neuf marches-débats en octobre 2023, lorsque plus de 80 personnes ont parcouru et documenté une journée durant les environs de «La Vue», à pied, à vélo ou à cheval;
- une résidence d'étudiants en architecture du paysage en provenance de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles en mai 2024.

Les résultats de ces échanges sont présentés par une installation originale imaginée conjointement par le graffeur Kesh et le concepteur François Jaques. Accessible à tous, cette réalisation éphémère porte un regard artistique et prospectif sur l'évolution de ce site emblématique du Jura neuchâtelois. En se basant sur les photographies réalisées dans le cadre de l'Observatoire photographique du paysage et les paroles d'usagers, quatre fresques au sol ont été créées sous forme de cartes postales géantes afin de restituer l'identité actuelle des lieux, transfigurant ainsi le parking pendant quelques semaines.